



Agence de l'Orangerie

T.V.A. à 20% calculée sur le montant de la transaction réalisée

Conformément à la réglementation en vigueur, les honoraires sont à la charge du VENDEUR, sauf exception (Succession)

BIEN À USAGE D'HABITATION				LOCATION		
6% TTC	pour les prix inférieur à		100 000 €	Frais d'état des lieux	6 €/m2	Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
5,5% TTC	pour les prix entre	100 001 € et	200 000 €			
5% TTC	pour les prix entre	200 001 € et	400 000 €			
4,5% TTC	pour les prix entre	400 001 € et	600 000 €	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	24 €/m2	Partagés par moitié entre le bailleur et le locataire
4% TTC	pour les prix entre	600 001 € et	800 000 €			
3,5 % TTC	pour les prix supérieurs à		800 000 €	Frais d'entremise et de négociation	1 mois de loyer charges comprises pour le surplus	À la charge du bailleur*
GESTION LOCATIVE						
Pack gestion basique : 5,5% TTC du loyer encaissé						
Pack gestion confort : 7,5% TTC du loyer encaissé						
Assurance loyers impayés : 2% + 0,50% de frais de gestion						

* Offert aux clients ayant souscrits un mandat de gestion locative

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 1er septembre 2021

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial